**CESSION DE PARTS  
(Acte sous seing privé)**

**CEDANT** : M  
adresse :  
  
Profession : né(e) le : à :

**SOCIETE DONT LES PARTS SONT CEDEES** :

SCI RESIDENCE DU GOLF II  
Société Civile au capital de 1521060,07 €  
ALTIPORT 1700  
73550 MERIBEL  
RCS CHAMBERY 331 942 722

**CESSIONNAIRE** : M  
Adresse :  
  
Profession : né(e) le : à :

**Désignation des parts cédées et des droits en jouissance y attachés tels qu’ils résultent des statuts de la Société** :

Groupe de parts cédées : nombre : numéros :

Période d’occupation : n° période : libellé période :

Désignation du local : n° appt : n° lot :

**PRIX et PAIEMENT** :

Le prix est de :  
Il est versé à la signature des présentes.  
La présente cession ne fait pas l’objet d’une plus-value.  
Les droits et frais des présentes seront supportées par le cessionnaire.

**ENTREE EN JOUISSANCE** : immédiate

**CERTIFICATS NOMINATIFS** :

Il sera créé un certificat par groupe de parts cédé, conformément aux statuts.

**AUTORISATION DE CESSION – FORMALITES** :

Le Gérant de la Société, CLUBHOTEL MULTIVACANCES, a attesté que le cédant est à jour de ses appels de fonds pour lesdites parts et a agréé le cessionnaire.  
Conformément au décret au décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, cette cession fera l’objet d’une inscription sur le registre de transfert des associés.  
Deux exemplaires seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce dont dépend la Société.

**PROPRIETE – JOUISSANCE** :

Le cessionnaire aura la propriété des parts cédées à compter de la signature des présentes. Il aura la jouissance des biens auxquels donnent droit les parts cédées, selon la période affectées à ces parts, aux conditions fixées par les statuts et le règlement de jouissance.

**REMISE DES PIECES** :

Le cessionnaire reconnaît qu’il lui a été remis :

* Une copie des statuts de la Société régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil ainsi que leur mise en harmonie conformément à la loi n° 86-18 du 6 janvier 1986. Lesdits statuts comprennent l’état descriptif de division, l e tableau de constitution des groupes de parts et d’affectation aux biens sociaux, le règlement de jouissance, l’inventaire des équipements et du mobilier et les caractéristiques de l’immeuble et des locaux.
* Le bilan de l’exercice écoulé et le tableau des appels de charges prévisionnelles et régularisations antérieures.

**APPELS DE FONDS – PAIEMENT DES CHARGES** :

Le cessionnaire s’oblige à supporter tout appels de fonds au moment de la mise en recouvrement quelle que soit la période ou l’exercice ayant rendu nécessaire ledit appel.

**DECLARATION FISCALE** :

La présente mutation est soumise au régime de Droit Commun édicté par l’article 1594-D du CGI.  
Le cédant déclare avoir acquis le les parts mentionnées au verso pour le prix de

**DOMICILE** :

Il est fait élection de domicile au lieu de situation des biens sociaux.

Fait à ………………………………..

Le ……………………………………  
EN 6 EXEMPLAIRES ORIGINAUX

LE CEDANT : LE CESSIONNAIRE :  
faire précéder la signature de la mention faire précéder la signature de la mention  
« lu et approuvé » « lu et approuvé »  
Le ……………………………………….…. Le …………………………………………. .